

fonctionnaires de l'étudier sous tous ses aspects, afin de présenter à la Chambre et à la population une mesure réellement exempte des imperfections et défauts que l'on retrouve dans celle qu'il voudrait nous faire adopter actuellement.

Monsieur le président, j'espère que le ministre, s'il est réellement imbu de ses devoirs, prendra en considération les quelques observations que je viens de faire et approfondira cette mesure afin d'atteindre le but qu'il s'était fixé lorsqu'il l'a d'abord pensée.

(Traduction)

M. le président: L'article 1 est-il adopté?

M. Douglas: Avant que l'article 1 soit adopté, j'aimerais dire quelques mots. La mesure qui nous est présentée comporte deux aspects principaux, et je veux dire quelques mots de chacun d'eux.

Le premier aspect concerne l'octroi de certains dégrèvements à ces sociétés dont 25 p. 100 des actions sont détenues par des résidents du Canada. J'ai été étonné d'entendre l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings décrire l'autre jour cette mesure comme une mesure anti-américaine. J'ai le sentiment que les députés conservateurs ont beaucoup de difficulté à déterminer ce qu'ils pensent de la direction qu'imprime le gouvernement aux relations entre le Canada et les États-Unis. Lundi, mardi et mercredi, ils ont accusé le gouvernement d'être servile envers les États-Unis, en acceptant des instructions venant de Washington, et, jeudi, vendredi et samedi, le gouvernement devient anti-américain parce qu'il essaie de faire quelque chose pour rendre au peuple canadien une certaine mesure de la gestion de l'économie canadienne.

Je pense que la Chambre des communes doit sérieusement envisager le fait qu'il n'y a pas de pays au monde aujourd'hui dont une si grande partie de son économie soit détenue et dominée, autant qu'il arrive au Canada, par des influences provenant d'outre-frontière. De l'avis du parti néo-démocratique, la mesure que le gouvernement propose est faible, et nous pensons qu'elle sera inefficace pour vraiment atteindre une solution. Il faudra de fortes sommes de capitaux canadiens pour acheter 25 p. 100 des actions de certaines entreprises étrangères; cela ne permettra pas aux Canadiens de jouer un rôle efficace dans la direction de ces sociétés et, en définitive, cette initiative ne réalisera pas grand-chose.

Il faudra que le gouvernement prenne des mesures plus énergiques s'il veut réussir tant soit peu à diriger dans une plus grande mesure l'économie du Canada. S'il parvient à présenter une mesure visant le fonds canadien de développement et à le constituer,

nous espérons qu'il s'en servira ou en utilisera un autre pour effectuer des investissements de l'État dans certaines entreprises dominées par des étrangers. Cette pratique est très répandue maintenant. Dans les pays scandinaves, en Allemagne de l'Ouest, en France et en Italie, elle est devenue l'un des moyens que prend l'État pour exercer une influence au sein des grandes entreprises, et cette façon de procéder nous serait surtout utile dans le cas des entreprises possédées ou contrôlées par des étrangers. Nous appuierons certainement cette mesure, jugeant que c'est une initiative, si faible soit-elle, peut-être même inefficace, visant à donner aux Canadiens une certaine maîtrise sur les sociétés dirigées par des étrangers.

L'autre mesure vise à accorder des encouragements et des dégrèvements fiscaux aux sociétés qui sont disposées à s'implanter dans des régions défavorisées. Je ne partage pas l'avis du député qui trouve qu'il est insensé d'apporter une solution sociologique au problème du sous-développement et du chômage. Dans presque tous les pays du monde qui connaissent une expansion économique et un niveau élevé d'emploi, c'est exactement le genre de mesure qu'on a présenté.

J'ai eu, pendant les vacances, le plaisir de visiter la Suède en compagnie de quelques universitaires dont deux économistes. L'une des raisons pour lesquelles ce pays a pu maintenir un niveau élevé d'expansion économique et le chômage à un minimum, c'est parce qu'il a cherché à répartir les placements dans les régions où la main-d'œuvre était excédentaire et où les placements excédentaires de capital social n'étaient pas utilisés. Cette initiative s'est révélée très heureuse.

Les Suédois prétendent, et ils ont raison à mon avis, que ce n'est pas seulement avec des encouragements fiscaux que l'on peut y parvenir. Leur Commission du marché de la main-d'œuvre parvient, entre autres choses, à régler l'implantation des nouvelles industries. Les Suédois ont institué une Commission nationale du marché de la main-d'œuvre qui groupe des représentants du gouvernement, de l'industrie et des syndicats et l'on trouve des commissions du marché de la main-d'œuvre dans 25 districts distincts. Les sociétés font preuve de collaboration en fournissant, tous les six mois, à la Commission du marché de la main-d'œuvre, des renseignements sur les congédiements projetés, l'augmentation du personnel ouvrier et la situation éventuelle de la main-d'œuvre en général d'après une extrapolation de trois ans.